



generatori elettronici alta frequenza

Laboratorio Qualificato Art. 14 Legge 46 (G.U.N. 283 del 2/12/88)
Dal 20/11/2019 iscritta nella sezione PMI innovative



AZIENDA CERTIFICATA
UNI EN ISO 9001:2015
UNI EN ISO 14001:2015
UNI ISO 45001:2018

OBJET : DÉNONCIATION - ACTIVATION DU CANAL DE SIGNALEMENT POUR LES PARTIES EXTERNES

En ce qui concerne les dispositions de l'article 4 du décret législatif n° 24 du 10 mars 2023, nous vous informons de l'activation d'un canal externe pour tout signalement par des sujets qui ont eu connaissance, dans le cadre du travail, de faits illicites, de violations de la loi, de situations de danger ou de risque pour l'intégrité d'autres sujets ou de la même entité à laquelle ils appartiennent.

Le canal interne ne peut pas être utilisé pour signaler des litiges, des réclamations ou des demandes liés à un intérêt personnel et qui se rapportent exclusivement à la relation de travail individuelle ou inhérente à la relation de travail avec des personnalités hiérarchiquement supérieures.

La chaîne sera active à **partir du vendredi 15/12/2023** par l'intermédiaire de Studio Ziveri Srl et sera supervisée par l'organe de surveillance, identifié et nommé par le conseil d'administration de notre Société.

Le canal garantit un niveau de sécurité adéquat pour protéger l'identité des lanceurs d'alerte, ce qui préservera la possibilité de retrouver la personne du lanceur d'alerte et qui respectera les règles relatives au traitement des données.

La méthode de déclaration sera la suivante :

Une plateforme informatique a été mise en place, à laquelle le lanceur d'alerte peut accéder 24 heures sur 24, à l'adresse web suivante : <https://my.studioziveri.it/CheckPage.aspx?guid=d610a28b-c7ef-4222-9e6e-5b28aac27a4a>

(version abrégée : <https://t.ly/77VWD>)

Voici la procédure que le personnel entreprendra après réception du rapport :

- Dans un délai de sept jours à compter de la date de réception du rapport, l'auteur de l'information reçoit un accusé de réception du rapport ;
- assurera le suivi des rapports reçus ;
- le lanceur d'alerte peut être sollicité, le cas échéant, pour tout complément relatif aux informations figurant dans le signalement effectué ;
- fournir un retour d'information sur le rapport dans un délai de trois mois à compter de la date de l'accusé de réception ou, en l'absence d'un tel avis, dans un délai de trois mois à compter de l'expiration du délai de sept jours à compter de la présentation du rapport ;

Toutes les informations relatives à la réalisation d'un signalement seront affichées et rendues facilement visibles sur le lieu de travail et dans une section dédiée du site internet de l'entreprise, ainsi qu'accessibles aux personnes qui, bien que n'étant pas présentes sur le lieu de travail, ont une relation juridique sous l'une des formes visées à l'article 3, paragraphes 3 ou 4, du décret législatif n° 24/2023 :

- Salariés ;
- collaborateurs, coordonnés et continus ;



AZIENDA CERTIFICATA
UNI EN ISO 9001:2015
UNI EN ISO 14001:2015
UNI ISO 45001:2018

generatori elettronici alta frequenza

Laboratorio Qualificato Art. 14 Legge 46 (G.U.N. 283 del 2/12/88)
Dal 20/11/2019 iscritta nella sezione PMI innovative

- les freelances et les consultants qui travaillent pour cette entreprise ;
- les travailleurs indépendants occasionnels ;
- les travailleurs occasionnels ;
- Stagiaires ;
- Actionnaires ;
- les personnes exerçant des fonctions administratives, de gestion, de contrôle, de supervision ou de représentation ;
- les sujets pendant le processus de sélection ou dans les autres phases précontractuelles ;
- anciens travailleurs ou anciens collaborateurs, pour des informations sur des violations commises dans le cadre de la relation de travail.

Si l'informateur a des raisons fondées de penser que s'il effectuait un signalement, celui-ci ne ferait pas l'objet d'un suivi effectif ou que le même signalement pourrait déterminer le risque de représailles, ou s'il a des motifs raisonnables de croire que l'infraction peut constituer un danger imminent ou évident pour l'intérêt public, il peut contacter directement l'ANAC (Autorité nationale anticorruption), qui est un canal externe de signalement toute violation. C'est la personne-ressource pour le signalement : <https://whistleblowing.anticorruzione.it>

Le SV, afin d'en savoir plus sur les modalités d'activation et de gestion du canal interne, peut demander un rendez-vous en envoyant un email à l'adresse suivante : amministrazione.geaf@geaf.net

Cordialement.

Calestano (CP), 12/12/2023



G.E.A.F. S.P.A.
Le représentant légal
Marco Fabiano